



Conditions Générales de Fonctionnement

- L'officine signataire recevra via Eurodep les produits Merci pour eux qu'elle aura commandés en vue de leur vente à ses clients. Les produits seront proposés à la vente aux prix fixes de :
Sac 50 microns : 0,20 euro TTC - Cabas : 1,50 euro TTC.
- Quantité minimum de commande par référence : 1 colis
- Les opérations sont assurées par Galien Care, association loi 1901 placée sous l'autorité d'un Comité de Surveillance Ethique et Financier. Ses comptes sont publics et certifiés par un Commissaire aux Comptes.
- L'officine s'engage à encaisser le prix de vente des produits, dans un compte de tiers de sa comptabilité conformément à la réglementation, au nom et pour le compte de l'association Galien Care. Elle s'oblige à reverser la totalité des encaissements des ventes. L'officine recevra pour chaque livraison une facture qui fera référence aux présentes conditions et lui permettra de justifier du reversement. La facture sera réglable selon les Conditions Générales de Vente Eurodep (60 jours date de facture).
- Première commande : L'officine signataire s'engage à payer la somme de 150 euros HT (180 euros TTC) correspondant aux frais administratifs de mise en place. Cette somme est acquittée une seule et unique fois. Elle sera facturée avec la première livraison de sacs, selon les Conditions Générales de Vente Eurodep (60 jours date de facture).
- Réassort : L'officine aura la possibilité de commander autant de sacs qu'elle le souhaite, selon ses besoins, et sans aucun autre paiement que les reversements des encaissements des ventes de sacs.
- Offre valable en France Métropolitaine

Schéma comptable des opérations de vente des sacs

Il s'agit d'une opération de dépôt-vente → aucun impact sur le compte de résultat de la pharmacie (donc aucun effet sur le taux de marge). En vertu du contrat de dépôt-vente la trésorerie perçue au titre de la vente des sacs/cabas devra avoir le traitement comptable suivant dans les livres des pharmaciens :

Lors de la vente du sac :

- Débit 512 – Banque (encaissements perçus par le pharmacien à l'issue d'une vente de sac/cabas).
- Crédit 4727 - Recettes pour compte de tiers (Dettes vis-à-vis de l'association Galien Care). Ce compte sera crédité lors des encaissements issus des ventes de sacs/cabas.

Lors du reversement :

- Crédit 512 – Banque (décaissements du fait du paiement à Eurodep)
- Débit 4727 – Le reversement (paiement à Eurodep) apurant la dette vis-à-vis de l'association Galien Care.